





FICHE-CONSEILS #10

LES ÉTAPES DE LA NÉGOCIATION GEPP - TRANSCO EN TPE-PME

1	Identifier au sein de l'entreprise les acteurs de la négociation	
2	Se mettre d'accord sur le cadre de la négociation (PQQCOQ)	
3	Poser un diagnostic partagé (en utilisant les 3 mentions facultatives)	
4	Co-produire l'évolution des différents métiers	
5	Lister les emplois fragilisés (toujours en concertation)	
6	Rédiger votre accord GEPP (cf modèle)	
7	Le proposer pour signature et/ou consultation selon la situation de votre entreprise (taille, DS, CSE, mandatement, etc.)	
8	Après validation de l'accord, télétransmettre l'accord GEPP à la Drieets sur la plateforme de téléprocédure	
9	Réceptionner la confirmation de dépôt	
10	Transmettre l'accord GEPP et le récépissé de dépôt à Transitions Pro Ile de France	



